

Abus de majorité de minorite

Par mhgentilly, le 04/06/2016 à 16:46

Bonjour

quel est le tribunal compétent pour traiter l'abus de majorité? Merci

Par Visiteur, le 10/06/2016 à 15:10

Bonjour, abus de majorité ? Kesako ?

Par Naciri, le 11/06/2016 à 13:12

Bonjour,

Vous devez saisir le Tribunal de commerce s'il s'agit d'une société commerciale et le Tribunal de grande instance s'il s'agit d'une société civile.

Bien à vous.